SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant peu la circulation

Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

A3.1/r.3 max.

AGW 16/12/2020

A7c	A31	C39	C43	C46	D1c	F47	F81
1100	1100	900	900	900	900	600 x 900	1100 x 1300
*4	*2	*4	* 6 min.	2	*1 min.	2	*2
Add. 300 m 1100 x 300	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 3 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 2 - Type I AGW 16/12/2020	Annexe 2 - Type IIc AGW 16/12/2020	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
2	2	2	2	(4)		1	(5)

RADAR

RADAR CHANTIER

1200x1800

2 (6)

A.1

Remarques:

1. Les distances mentionnées ci-contre sont approximatives. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche.
3. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche.
4. Dans les zones de guidage, le balisage est réalisé au moyen de balises de Type Ia.2.
5. Une zone tampon de 100 m. min. est prévue en amont du chantier. Cette zone tampon est interdite au personnel et au dépôt de matériel ou de matériaux.
6. Le panneau radar est installé dans la signalisation d'approche seulement si le radar est effectivement présent sur chantier.

* Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant peu la circulation

Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

A3.1/r.3 max.

AGW 16/12/2020

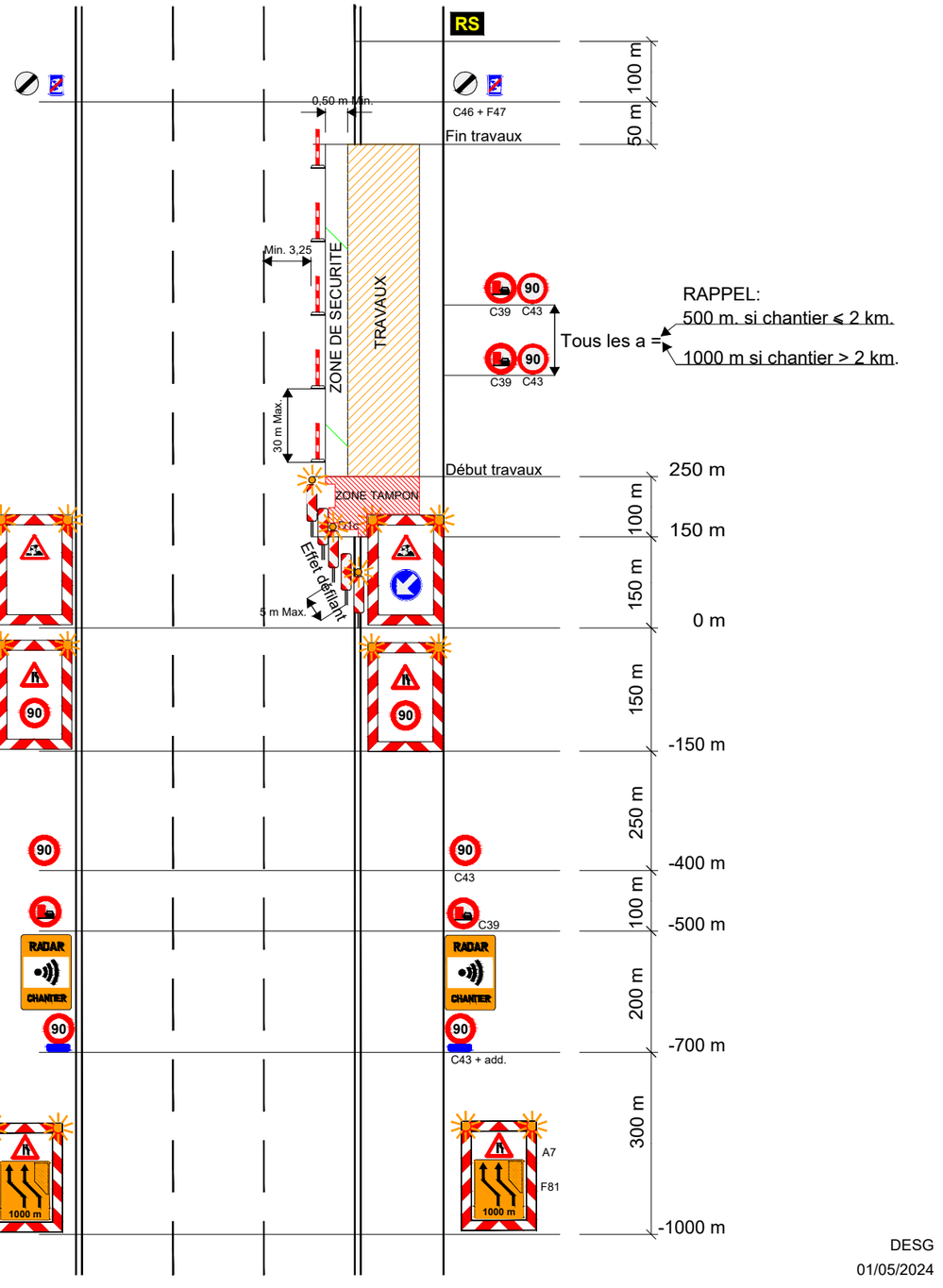

DESG

01/05/2024